



20, rue principale  
57670 LENING  
Tél : 03 87 01 67 36  
Email : [mairie.lening@wanadoo.fr](mailto:mairie.lening@wanadoo.fr)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 01/03/2017

Convocation du 23/02/2017

Sous la Présidence de Monsieur ERNST Antoine, Maire, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire le mercredi 01/03/2017 à 19h00 en mairie.

<p>Nombre de Conseillers municipaux : 11 Absents excusés : 00 Vote par procuration : 00 Nombre de conseillers présents : 11</p>	<p><u>PRÉSENTS</u> : ERNST Antoine - CONOTTE Gérard - POSSELT Jérôme - FOIS Jean - APPEL Virginie - BOURCY Suzanne - HOUPERT Bertrand - HAUDRY Philippe - MANGIN Isabelle – ZIMMERMANN Bernard – DEISS Gabriel</p> <p><u>ABSENTS EXCUSES</u> :</p> <p><u>PROCURATION</u> :</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Gérard CONOTTE est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

### DCM N° 17/2017

#### **Objet : Crédit Relais pour le préfinancement des subventions et du FCTVA**

Le maire expose que notre trésorerie pour financer le programme de travaux d'investissement 2017 ne sera pas suffisante compte tenu que le FCTVA et les subventions liées à ces dossiers ne nous seront pas versées sur l'exercice 2017. A cet effet, il est nécessaire pour assurer le paiement des entreprises de recourir à un prêt relais.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance des propositions de diverses banque et avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De contracter un crédit relais « Préfinancement des subventions et du FCTVA » auprès du Crédit Mutuel dans les conditions suivantes :
  - Montant du prêt : 250 000€
  - Durée : 1 an
  - Taux fixe : 0,60%
  - Frais de dossier : 0,10% du montant autorisé, payable à la signature
  - Remboursement du capital : Au terme du contrat, ou à tout moment, sans pénalité.
  - Paiement des intérêts : Trimestriel
  - Remboursement anticipé : Autorisé à tout moment sans préavis de la totalité du crédit
  - De conférer, en tant que de besoin, toutes délégations utiles au Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le maire, Antoine ERNST.